



## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS VERBAL

## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier (arrivée à 19 h 51).  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Madame la conseillère Andrée Deschamps et monsieur le conseiller Daniel Boyer sont absents de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE****06-156-15 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'ouvrir la séance ordinaire du 8 juin 2015. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**06-157-15 Ordre du jour**

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous,

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 06-156-15 Ouverture de la séance
- 06-157-15 Ordre du jour

- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 06-158-15 Adoption de procès-verbaux
- 4. Conseil d'agglomération**
  - 4.1. Orientations du conseil
    - 06-159-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 18 juin 2015
- 5. Sécurité publique**
  - 06-160-15 Octroi de contrat pour la désinstallation et l'installation du système de reconnaissance de plaque (SRPI) et abrogation de la résolution 05-131-15
- 6. Développement communautaire**
  - 06-161-15 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2015 pour la bibliothèque
  - 06-162-15 Octroi de contrat pour le transport par autobus scolaire des jeunes lors des camps de jour 2015 – Contrat de gré à gré
- 7. Urbanisme**
  - 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
  - 7.3. Autres sujets
    - 06-163-15 Demande de dérogation mineure – immeuble sis au 8 rue Maple
    - 06-164-15 Demande de dérogation mineure – immeuble sis au 88 rue Caron
    - 06-165-15 Demande de dérogation mineure – immeuble sis au 225 rue Vallée
- 8. Services techniques**
  - 8.1. Autorisation de dépenses.
    - 06-166-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour le resurfaçage 2015
    - 06-167-15 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – Travaux de réhabilitation de la tour à boyau de l'Hôtel de Ville

- 06-168-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public – travaux de réfection de trottoirs
- 8.2. Conclusion de contrats
  - 06-169-15 Octroi de contrat pour le marquage – Appel d'offres sur invitation
- 8.3. Acceptation de plans
- 8.4. Réception de travaux
  - 06-170-15 Décompte progressif – Projet de construction d'un carrefour en «T»
- 8.5. Autres sujets
  - 06-171-15 Paiement des honoraires professionnels pour un consultant en téléphonie
  - 06-172-15 Honoraires additionnels – Façade Hôtel de Ville
  - 06-173-15 Travaux de réfection des infrastructures dans le secteur Garden City
- 9. Environnement**
- 10. Développement économique et touristique**
- 11. Finances**
  - 11.1. dons / promotions / aides financières
    - 06-174-15 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
  - 11.2. Autres sujets
    - 06-175-15 Adoption des comptes
- 12. Administration et greffe**
  - 12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
  - 12.2. Opérations Immobilières
  - 12.3. Autres sujets
    - 06-176-15 Renouvellement de mandat des membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville
    - 06-177-15 Appui à l'ensemble des municipalités de l'Île de Montréal relativement à la cessation du service de livraison du courrier à domicile par Postes Canada
    - 06-178-15 Autorisation des dépenses liées à l'adhésion de la Ville à l'Association des Municipalités de banlieue
- 13. Ressources humaines**
  - 13.1. Contrats et ententes

06-179-15      Embauche d'un étudiant en archivistique

13.2      Autres sujets

06-180-15      Échelon du contremaître au Service des Travaux publics

06-181-15      Nomination de Louis de Rome – Groupe 3

**14.                    Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

06-182-15      Adoption du règlement numéro 780 décrétant l'exécution de travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust et un emprunt de 315 000 \$

**15.                    Dépôt de documents**

**16.                    Levée de la séance**

06-183-15      Levée de la séance

**2.                    PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 35 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 20 h 36 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence indésirable de camions lourds sur la piste cyclable;</li> <li>▪ Les thèmes abordés lors des ateliers citoyens concernant le plan d'aménagement du secteur nord;</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politique d'embauche des étudiants cols bleus;</li> <li>▪ Grief concernant deux étudiants ayant 2 ans d'expérience ou plus dont l'embauche n'a pas été renouvelée;</li> <li>▪ Cette politique est-elle applicable lors de l'embauche des autres étudiants à la Ville;</li> <li>▪ Possibilité d'embaucher ces deux étudiants pour une dernière année;</li> </ul>
3 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande de fermeture de la bretelle d'accès temporaire donnant accès au chemin Sainte-Marie;</li> <li>▪ La signalisation installée est inappropriée;</li> <li>▪ Un cycliste a été heurté le 28 mai 2015;</li> <li>▪ Le secteur est dangereux pour les résidents;</li> <li>▪ Les automobilistes effectuent des virages en U illégaux;</li> </ul>
4 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contravention donnée à un véhicule immobilisé devant une borne-fontaine située en face du restaurant Subway;</li> </ul>
5 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date prévue pour le début des travaux des infrastructures dans le secteur Garden City;</li> <li>▪ Le PTI 2015-2017 n'est pas disponible sur le site internet de la Ville;</li> <li>▪ Explications sur le libellé de l'article 6 du Règlement d'emprunt numéro 778;</li> <li>▪ Affectation des sommes qui ont généré un surplus en 2014 afin de devancer la date prévue pour le début des travaux dans le secteur Garden City;</li> <li>▪ Affectation des sommes qui ont généré un surplus en 2014 afin de réduire le montant de l'emprunt pour les travaux de Garden City;</li> <li>▪ Priorité des projets et des sommes affectées;</li> <li>▪ Partage des coûts pour la construction des conduites de service sanitaire pour les propriétés qui ont un accessoire de type Y dans le secteur Garden City;</li> </ul>
6 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Ville a-t-elle un plan pour prioriser la sécurité des piétons sur la rue Meloche;</li> </ul>

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
7 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande de PIIA déposée le 8 avril 2015, en attente d'une réponse depuis 62 jours;</li> <li>▪ CCU n'a pas la compétence pour se prononcer sur les renseignements demandés;</li> <li>▪ Souhaite la participation de son urbaniste au CCU afin d'expliquer le projet aux membres;</li> </ul>
8 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépense de 60 000 \$ pour l'aménagement d'une bretelle d'accès temporaire;</li> <li>▪ Souhaite obtenir de l'information concernant les aspects financiers dans le cadre de la planification du secteur nord;</li> </ul>
9 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande d'accès concernant les études utilisées lors de la présentation du 20 mai 2015;</li> <li>▪ Souhaite que les études soient rendues publiques;</li> <li>▪ Le montant des droits de mutation obtenu pour une transaction du 22 décembre 2014;</li> </ul>
10 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gravel dangereuse dans la descente de sur la piste cyclable du viaduc de l'autoroute 40;</li> <li>▪ Branches d'arbre qui dépassent sur la piste cyclable longeant le territoire de Senneville;</li> <li>▪ Demande d'installer des balises et des pictogrammes sur la piste cyclable longeant l'Anse-à-l'Orme;</li> </ul>
11 <sup>e</sup> intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les coûts pour désamianter les ponts d'étagement sont-ils inclus dans l'estimation totale des travaux.</li> </ul>

Une pause a eu lieu.

Reprise de la séance à 20 h 49.

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**

<b>06-158-15 Adoption de procès-verbaux</b>
---

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2015;

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### **4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

#### **4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL**

<b>06-159-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 18 juin 2015</b>
--

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 18 juin 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>06-160-15</b>	<b>Octroi de contrat pour la désinstallation et l'installation du système de reconnaissance de plaque (SRPI) et abrogation de la résolution 05-131-15</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la résolution 05-131-15 octroyait le contrat à la compagnie *GTechna* pour la désinstallation et l'installation du système de reconnaissance de plaques (SRPI) ;

ATTENDU QUE dû à un achalandage accru, cette compagnie ne pourra nous fournir le service demandé dans des délais raisonnables ;

ATTENDU QUE le système de reconnaissance de plaque est essentiel dans l'exécution du travail de la patrouille municipale;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'abroger la résolution 05-131-15 et d'octroyer le contrat à la compagnie *Consultants AEM* pour la désinstallation et l'installation du système de reconnaissance de plaques (SRPI).

D'autoriser la dépense nette de 2 073,51 \$, laquelle sera financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

**6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

<b>06-161-15</b>	<b>Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2015 pour la bibliothèque</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la bibliothèque n'est plus affiliée au Réseau BIBLIO de la Montérégie depuis 2013 et qu'elle a maintenant accès à des subventions du gouvernement;

2713

ATTENDU QU' une demande d'assistance financière doit être faite auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'acquérir des documents culturels pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE la demande fait état de nos buts et objectifs en matière d'acquisition de documents pour l'année 2015 ainsi que de nos acquisitions réalisées en 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la directrice des loisirs à effectuer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels au cours de l'année 2015 pour la bibliothèque.

D'autoriser la directrice des loisirs à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

<b>06-162-15 Octroi de contrat pour le transport par autobus scolaire des jeunes lors des camps de jour 2015 – Contrat de gré à gré</b>
---

ATTENDU QUE la directrice des loisirs a demandé des prix à quatre compagnies pour le transport des jeunes lors des camps de jour 2015;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet d'octroyer le contrat de transport à la compagnie *Autobus Campeau*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Yvan Labelle

De conclure un contrat avec la compagnie *Autobus Campeau* pour le transport par autobus scolaire des jeunes inscrits aux camps de jour 2015.

D'autoriser une dépense de 16 482,82 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-701-92-515 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**7. URBANISME****7.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. AUTRES SUJETS**

<b>06-163-15</b>	<b>Demande de dérogation mineure – immeuble sis au 8 rue Maple</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 8, rue Maple a déposé une demande de dérogation mineure afin que le conseil municipal autorise un agrandissement du bâtiment principal empiétant de 4,5 mètres dans la marge arrière alors que l'article 4.9 du *règlement de zonage numéro 533* exige une marge arrière minimale de 15 mètres ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 19 mai 2015 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure demandée ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal Première Édition du samedi 23 mai 2015, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

*La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 8, rue Maple, permettant l'agrandissement du bâtiment principal empiétant de 4,5 mètres dans la marge arrière alors que l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 533 exige une marge arrière minimale de 15 mètres.

Adoptée à l'unanimité.



2715

**06-164-15 Demande de dérogation  
mineure – immeuble sis au 88  
rue Caron**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 88, rue Caron a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un toit couvrant une terrasse résidentielle empiétant de 2,1 mètres dans la marge arrière alors que l'article 4.12 g) du *règlement de zonage numéro 533* exige une marge arrière minimale de 10 mètres ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 19 mai 2015 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure demandée ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal Première Édition du samedi 23 mai 2015, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

*La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 88, rue Caron afin de permettre l'aménagement d'un toit couvrant une terrasse résidentielle empiétant de 2,1 mètres dans la marge arrière alors que l'article 4.12 g) du règlement de zonage numéro 533 exige une marge arrière minimale de 10 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

**06-165-15 Demande de dérogation  
mineure – immeuble sis au 225  
rue Vallée**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 225, rue Vallée a déposé une demande de dérogation mineure afin que le conseil municipal autorise :

- une piscine creusée aménagée à une distance de 1,64 mètre de la limite de l'emprise de la rue alors que l'article 4.6 a) du *Règlement de zonage numéro 533* exige une distance minimale de 2 mètres de la limite de l'emprise de rue ;
- des équipements de filtration et chauffe-eau accessoires à une piscine aménagés dans la cour avant d'un lot de coin alors que les paragraphes b) et c) de l'article 4.6 du *Règlement de zonage numéro 533* autorisent leurs usages dans les cours latérales et arrières ;

2716

- une terrasse résidentielle, ayant une hauteur de 80 centimètres par rapport au niveau moyen du sol, aménagée à une distance de 2,74 mètres de la limite latérale du lot alors que l'article 4.12 c) du *Règlement de zonage numéro 533* exige une distance minimale de 4 mètres ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 19 mai 2015 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure demandée ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal Première Édition du samedi 23 mai 2015, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

*La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 225, rue Vallée, permettant :

- une piscine creusée aménagée à une distance de 1,64 mètre de la limite de l'emprise de la rue alors que l'article 4.6 a) du *Règlement de zonage numéro 533* exige une distance minimale de 2 mètres de la limite de l'emprise de rue ;
- des équipements de filtration et chauffe-eau accessoires à une piscine, aménagés dans la cour avant d'un lot de coin alors que les paragraphes b) et c) de l'article 4.6 du *Règlement de zonage numéro 533* autorisent leurs usages dans les cours latérales et arrières ;
- une terrasse résidentielle, ayant une hauteur de 80 centimètres par rapport au niveau moyen du sol, aménagée à une distance de 2,74 mètres de la limite latérale du lot alors que l'article 4.12 c) du *Règlement de zonage numéro 533* exige une distance minimale de 4 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. SERVICES TECHNIQUES**

### **8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.**

<b>06-166-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour le resurfaçage 2015</b>
---

ATTENDU QUE des crédits ont été prévus en 2015 au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 pour effectuer des travaux de resurfaçage de diverses rues municipales afin de maintenir le réseau routier en bon état;

2717

ATTENDU QUE les services de la firme COMEAU Experts-Conseils ont été retenus pour estimer le coût des travaux;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de procéder à un appel d'offres public pour le resurfaçage 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de resurfaçage de la chaussée pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**06-167-15 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – Travaux de réhabilitation de la tour à boyau de l'Hôtel de Ville**

ATTENDU QU' un contrat pour la réfection de la tour à boyau a été octroyé à la compagnie *Construction et expertise PG*, tel qu'il appert de la résolution 07-190-14;

ATTENDU QUE lors de ces travaux, la compagnie a décelé d'importantes anomalies dans la structure de la tour à boyau;

ATTENDU QUE des crédits ont été attribués en 2015 au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 pour effectuer les travaux de réhabilitation nécessaires;

ATTENDU QU' un contrat pour la préparation des plans et devis pour la réhabilitation complète de la tour à boyau a été octroyé à la compagnie *Construction et expertise PG*, tel qu'il appert de la résolution 03-064-15;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de procéder à un appel d'offre sur invitation pour les travaux de réhabilitation de la tour à boyau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réhabilitation de la tour à boyau.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Dana Chevalier  
Ryan Young  
Paola Hawa

Contre

Yvan Labelle  
Michel Boudreault

Adoptée sur division.

<b>06-168-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public – travaux de réfection de trottoirs</b>
--

ATTENDU QUE des crédits ont été prévus en 2015 au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 pour effectuer des travaux de réfection de divers trottoirs;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de procéder à un appel d'offres public pour des travaux de réfection des trottoirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de réfection des trottoirs.

Adoptée à l'unanimité.

## **8.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

<b>06-169-15 Octroi de contrat pour le marquage – Appel d'offres sur invitation</b>
---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 21 mai 2015 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour les travaux de marquage de la chaussée au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat à la compagnie *Lignco Sigma Inc.*, la plus basse soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux de marquage pour l'année 2015.

D'autoriser la dépense de 20 191,80 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-355-00-420 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## **8.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX****06-170-15 Décompte progressif – Projet de construction d'un carrefour en «T»**

ATTENDU la résolution 05-144-15 autorisant une dépense pour la construction d'un carrefour en « T »;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Ludovic Laurent, ing. de la firme Tetra Tech QI inc. datée du 28 mai 2015 à l'effet de payer le décompte progressif numéro 1 à la compagnie Construction Bau-Val inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation de la firme *Tetra Tech QI inc.* datée du 28 mai 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* relativement aux travaux de construction d'un carrefour en «T».

D'autoriser le paiement de la somme de 73 141,60 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

**8.5. AUTRES SUJETS****06-171-15 Paiement des honoraires professionnels pour un consultant en téléphonie**

ATTENDU QUE la Ville a entrepris, en 2014, un projet pour remplacer son système de téléphonie conventionnel à un système de téléphonie IP afin d'effectuer des économies substantielles;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'implantation de la téléphonie IP, la firme de consultants en télécommunications Admotech inc. nous a assistés dans le processus de rehaussement de notre plateforme de téléphonie pour la période de septembre 2014 à mai 2015 pour la mise au point du système et ajustements ponctuels post implantation;

ATTENDU QUE le transfert du système de téléphonie filaire conventionnel à une plate-forme IP s'est fait en janvier 2015 et s'est réalisé avec succès;

ATTENDU QUE depuis cette implantation, la Ville génère des économies annuelles approximatives de 42 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la dépense et le paiement des honoraires professionnels à la firme de consultants en télécommunications *Admotech inc.* pour l'assistance dans l'implantation du système de téléphonie IP.

D'autoriser la dépense nette de 12 847,85 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

<b>06-172-15 Honoraires additionnels – Façade Hôtel de Ville</b>
--

- ATTENDU QUE la Ville a procédé à la restauration de la façade de l'Hôtel de Ville en 2013-2015, conformément au programme triennal d'immobilisation 2013-2015;
- ATTENDU QUE la Ville de Montréal est mandataire du gouvernement du Québec dans la gestion de la subvention octroyée à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au montant de 350 000 \$ dans le cadre du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'entente sur le développement culturel 2008-2011;
- ATTENDU QUE la Ville a octroyé le contrat de construction pour la restauration de la façade de l'Hôtel de Ville à la compagnie Afcor construction inc. le 10 décembre 2012 au montant soumissionné de 679 073,44 \$, tel qu'il appert de la résolution 12-328-12;
- ATTENDU QUE les documents d'appels d'offres de services professionnels prévoyaient une clause d'ajustement des honoraires professionnels en fonction du montant de la soumission de l'entrepreneur par rapport au budget initial de construction évalué à 400 000 \$;
- ATTENDU QUE la Ville de Montréal a demandé des modifications de la conception aux plans et devis, ceci, à la suite de l'octroi du contrat de construction, par exemple pour l'ouverture des fenêtres, le parement extérieur, etc.;
- ATTENDU QUE la fin des travaux était prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et que l'achèvement substantiel des travaux a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2014, soit avec 5 mois de retard;
- ATTENDU QUE le devis prévoit des pénalités de retard pour compenser la Ville des préjudices causés par le retard;
- ATTENDU QUE la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés Architectes a soumis à la Ville, au printemps 2014, une demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour l'ajustement contractuel en fonction de la soumission de l'entrepreneur, pour tous les avenants contractuels au contrat et pour la surveillance excédentaire des travaux, en raison du retard de l'entrepreneur;

2721

ATTENDU QUE la Ville a exigé des explications, des clarifications et des références contractuelles par rapport à la demande d'honoraires additionnels;

ATTENDU QUE la firme d'architectes a soumis à la Ville les documents de support exigés à la satisfaction de la Ville le 20 avril 2015;

ATTENDU QUE la Ville appliquera une retenue définitive à l'entrepreneur Afcor construction inc., tel que prévu au contrat pour le paiement des honoraires supplémentaires de surveillance dû au retard au montant de 12 619,73 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la dépense et le paiement des honoraires supplémentaires à la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes (FGMDA) pour le projet de restauration des façades de l'Hôtel de Ville au montant de 52 976,89 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense nette de 48 376,79 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

<b>06-173-15 Travaux de réfection des infrastructures dans le secteur Garden City</b>
---

ATTENDU QUE les entrées de service sanitaire des propriétés de type semi-détaché sont conçues avec un accessoire de type Y;

ATTENDU QUE la Ville est d'avis que les entrées de service sanitaire soient conformes aux règles de l'art actuelles : que chaque unité d'habitation possède une entrée individuelle;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du secteur Garden City, la Ville construira les entrées sur les terrains privés, sous réserve d'une autorisation écrite des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à procéder aux travaux de construction des entrées de service sanitaire sur la portion des terrains privés jusqu'à un mètre du bâtiment principal, pour les propriétés de type semi-détaché conçues avec un accessoire de type Y, sur une base de paiement en dépense contrôlée.

D'autoriser la dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 778.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 11. FINANCES

### 11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

**06-174-15 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la dépense et le paiement de 350,00 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la Fondation de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île pour l'achat de deux billets de cocktails dînatoires au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 31 août 2015 pour la participation de madame le Maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller Ryan Young.

D'autoriser la dépense et le paiement de 200,00 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la Légion Royale Canadienne pour soutenir la tenue de l'évènement Fête du Canada qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité.

### 11.2. AUTRES SUJETS

**06-175-15 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 6 juin 2015;

**234 999,24\$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2015

**98 922,41\$**

**Total :**

**333 921,65 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 mai 2015

**233 236,83 \$**

Adoptée à l'unanimité.



**12. ADMINISTRATION ET GREFFE****12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.3. AUTRES SUJETS**

<b>06-176-15</b>	<b>Renouvellement de mandat des membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville</b>
------------------	--

ATTENDU l'article 2.2 paragraphe b) du règlement numéro 656 sur la démolition des immeubles de la Ville;

ATTENDU QUE le comité d'étude des demandes de permis de démolition est formé de trois (3) membres du conseil de Ville;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité est de un (1) an et expire à la séance régulière du conseil du mois de juin;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

De renouveler le mandat des personnes suivantes, pour un mandat d'un (1) an, membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition, à savoir :

Paola Hawa  
Dana Chevalier  
Ryan Young

Adoptée à l'unanimité.

<b>06-177-15</b>	<b>Appui à l'ensemble des municipalités de l'Île de Montréal relativement à la cessation du service de livraison du courrier à domicile par Postes Canada</b>
------------------	---

ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé son intention de cesser le service de livraison du courrier à domicile en faveur de l'implantation de boîtes postales communautaires;

2724

- ATTENDU QUE cette décision fait actuellement l'objet d'une contestation devant la Cour fédérale dans le dossier T-2263-14;
- ATTENDU QUE les Villes de Montréal, de Laval et de Longueuil ont déjà annoncé leur intention d'intervenir dans ce dossier afin de faire valoir le point de vue des municipalités sur cet enjeu;
- ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de l'Île de Montréal ont été invitées à participer à cette démarche;
- ATTENDU QUE l'implantation des boîtes postales communautaires sur le territoire de la Ville se fera sur la propriété publique municipale;
- ATTENDU QUE l'implantation de boîtes postales communautaires sur le territoire de la Ville soulève des préoccupations légitimes des citoyens en matière d'accessibilité et de sécurité, particulièrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des citoyens de contester la décision de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

Et résolu :

QUE la Ville demande à la Cour fédérale de lui accorder le statut d'intervenant dans le dossier *Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation* (T-2263-14).

QUE le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. soit mandaté à cette fin.

D'autoriser la dépense maximale de 3 500,00 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

<p><b>06-178-15 Autorisation des dépenses liées à l'adhésion de la Ville à l'Association des Municipalités de banlieue</b></p>
--

- ATTENDU QUE l'Association des municipalités de banlieue représente les municipalités liées de l'Île de Montréal ;
- ATTENDU QUE le maire de chaque ville est le représentant au sein de l'organisation ;
- ATTENDU QUE l'association encourt des dépenses de recherche et de secrétariat dans le cours de ses opérations et ses dépenses sont réparties entre toutes les municipalités membres ;

- ATTENDU QUE par les années passées, l'Agglomération de Montréal remboursait directement au maire toutes les dépenses encourues et ce dernier remettait le chèque à l'association des Municipalités de banlieue ;
- ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a informé récemment l'ensemble des maires de banlieue que cette façon de procéder est contraire à l'article 474.0.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;
- ATTENDU QUE le MAMOT a décidé que les maires devaient payer eux-mêmes par chèque personnel le montant dû à l'Association des Municipalités de banlieue ;
- ATTENDU QUE l'ensemble des maires s'est vu dans l'obligation d'ouvrir un compte personnel pour cette occasion unique afin d'y déposer le chèque émis à titre d'avance par leur ville respective, tirer un chèque personnel à même ce compte à l'ordre de l'Association des Municipalités de banlieue puis déposer la demande de remboursement auprès de l'Agglomération de Montréal ;
- ATTENDU QUE lorsque l'Agglomération de Montréal rembourse le maire, ce dernier endosse le chèque et le remet à la Ville, afin que la dépense et pour le maire et pour la Ville, soit nulle ;
- ATTENDU QUE l'ensemble des maires a écrit au MAMOT afin de lui faire part de son désaccord de procéder de cette façon ;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le paiement d'une avance de 15 000 \$, taxes incluses, au maire de la Ville, en vue de permettre le remboursement de dépenses liées à notre adhésion à l'Association des Municipalités de Banlieue.

D'autoriser une dépense maximale de 15 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 54-139-31-000 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

### 13. RESSOURCES HUMAINES

#### 13.1. CONTRATS ET ENTENTES

<b>06-179-15</b> <b>Embauche d'un étudiant en archivistique</b>
---

- ATTENDU la mise en place, depuis le mois de septembre 2013, d'un plan de classification et d'un calendrier de conservation conforme aux normes exigées par la *Loi sur les archives* du Québec ;
- ATTENDU QUE l'embauche d'un étudiant en archivistique permettra de mettre à jour et d'élaborer des procédures en matière de

2726

gestion des archives municipales et de former les différents services qui créent une masse documentaire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'embauche de monsieur Joël Gosselin à titre d'étudiant en archivistique pour une durée de 15 semaines à raison de 35 heures/semaine au taux horaire de 14,30 \$.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de monsieur Joël Gosselin à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-145 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

### 13.2 AUTRES SUJETS

<b>06-180-15 Échelon du contremaître au Service des Travaux publics</b>
---

ATTENDU la résolution 05-154-15 relativement à la restructuration du service des Travaux publics ;

ATTENDU l'omission de spécifier le groupe et le niveau salarial du contremaître dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

Que le salaire du Contremaître au Travaux publics soit fixé au Groupe 10, niveau 4, rétroactivement à la date de sa nomination, soit le 11 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité.

<b>06-181-15 Nomination de Louis de Rome – Groupe 3</b>
---

ATTENDU les mouvements de personnel en lien avec la restructuration du service des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

De nommer Monsieur Louis de Rome au poste de préposé aux travaux et à la propreté dans le groupe 3 au service des Travaux publics dans un poste permanent.

Adoptée à l'unanimité.

**14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>06-182-15</b>	<b>Adoption du règlement numéro 780 décrétant l'exécution de travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust et un emprunt de 315 000 \$</b>
------------------	--

ATTENDU QUE le Conseil a établi au PTI 2015 des sommes pour effectuer la construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust situé au cœur du parc industriel de la Ville;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 9 février 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 780 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

**15. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 11 mai 2015 au 6 juin 2015;**
- **Liste des commandes du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 mai 2015;**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>06-183-15</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 21 h 07

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10149*